

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Liquide
 Nom du produit. : OMNIWASH
 Code du produit : 798
 Groupe de produits : Produit de nettoyage.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : industriel
 Utilisation de la substance/mélange : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES FRANCE SARL
 Parc de la Cimaise
 59650 Villeneuve d'Ascq
 T 03 20 23 01 11 - F 03 20 23 26 48
info@cidlines.com - <http://www.cidlines.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
Worldwide	www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en		
FRANCE	INRS Paris	Paris	01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Xi; R41
 Xi; R38
 Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

: Danger

Mentions de danger (CLP) :

: H315 - Provoque une irritation cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P332+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
 P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

OMNIWASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xi - Irritant

Phrases R : R38 - Irritant pour la peau.
R41 - Risque de lésions oculaires graves.

Phrases-S : S7 - Conserver le récipient bien fermé.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39 - Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune dans des conditions normales.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Carbonate de sodium	(n° CAS)497-19-8 (Numéro CE)207-838-8 (Numéro index)11-005-00-2	<= 30	Xi; R36
Silicate de sodium	(n° CAS)1344-09-8 (Numéro CE)233-001-1	<= 15	Non classé
Sodiumperoxocarbonate	(n° CAS)15630-89-4 (Numéro CE)239-707-6	<= 15	O; R8 Xn; R22 Xi; R36/38
Métasilicate de disodium	(n° CAS)6834-92-0 (Numéro CE)229-912-9 (Numéro index)14-010-00-8	<= 5	C; R34 Xi; R37
Sodiumalkyl(C10-13)benzenesulfonate	(n° CAS)68411-30-3 (Numéro CE)270-115-0	<= 5	Xn; R22 Xi; R41 Xi; R38
Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated	(n° CAS)157627-86-6 (Numéro CE)500-337-8	<= 5	Xn; R22 Xi; R41 N; R50

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Carbonate de sodium	(n° CAS)497-19-8 (Numéro CE)207-838-8 (Numéro index)11-005-00-2	<= 30	Eye Irrit. 2, H319
Silicate de sodium	(n° CAS)1344-09-8 (Numéro CE)233-001-1	<= 15	Non classé
Sodiumperoxocarbonate	(n° CAS)15630-89-4 (Numéro CE)239-707-6	<= 15	Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Métasilicate de disodium	(n° CAS)6834-92-0 (Numéro CE)229-912-9 (Numéro index)14-010-00-8	<= 5	Non classé
Sodiumalkyl(C10-13)benzenesulfonate	(n° CAS)68411-30-3 (Numéro CE)270-115-0	<= 5	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315
Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated	(n° CAS)157627-86-6 (Numéro CE)500-337-8	<= 5	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

OMNIWASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Mesures de premiers secours pas nécessaires.
Premiers soins après contact avec la peau	: Mesures de premiers secours pas nécessaires.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Cracher.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Porter un équipement de protection adéquat. Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.
Autres informations	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention	: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Rincer abondamment à l'eau. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.
Procédés de nettoyage	: Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.
Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Lieu de stockage	: Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

OMNIWASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes bien ajustables. Ecran facial.



Protection des mains : Gants. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent).

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité. Utilisez des lunettes de protection à la norme EN 166, conçu pour protéger contre les projections de liquides.

Protection de la peau et du corps : Non requis.

Protection des voies respiratoires : Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Poudre
Couleur	: Blanc(he).
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ca 11,1 (1%)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: ca.
Densité	: 720 - 906 g/l
Solubilité	: Eau: 100 %
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes dans des conditions normales.

OMNIWASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non applicable.

Sodiumperoxocarbonate (15630-89-4)	
DL50 orale rat	1034 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Irritation : Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.

pH: ca 11,1 (1%)

Corrosivité : Non applicable.

pH: ca 11,1 (1%)

Sensibilisation : Non applicable.

Toxicité à dose répétée : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible.

Mutagénicité : Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible.

Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles : Irritant pour les yeux et la peau.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Métasilicate de disodium (6834-92-0)	
CL50 poissons 1	210 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	207 mg/l
CE50 Daphnia 1	1700 mg/l
ErC50 (algues)	207 mg/l

Sodiumperoxocarbonate (15630-89-4)	
CE50 Daphnia 1	4,9 mg/l
NOEC (aigu)	2 mg/l

Alcools, C13-15, branched and linear, ethoxylated (157627-86-6)	
CL50 poissons 1	1 (1 - 10) mg/l
CE50 Daphnia 1	0,11 (0,1 - 1) mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,1 - 1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

OMNIWASH	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. > 60% de DBO, 28 jours, Closed Bottle Test (OECD). Le(s) surfactant (s) contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) la biodégradabilité selon les critères énoncés dans le règlement (CE) No.648/2004 sur les détergents. Données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et sera mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande d'un fabricant de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

OMNIWASH	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

OMNIWASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Non applicable

14.6.2. Transport maritime

Non applicable

14.6.3. Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Eye Dam. 1

H318

Skin Irrit. 2

H315

OMNIWASH

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Ox. Liq. 1	Liquides comburants Catégorie 1
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
O	Comburant
Xi	Irritant
Xn	Nocif

SDS EU CLP DPD

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.